



Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2016



Développement
économique Canada
pour les régions du Québec

Canada Economic
Development
for Quebec Regions

Canada 

PUBLIÉ PAR

Agence de développement économique
du Canada pour les régions du Québec
Montréal (Québec) H3B 2T9
www.dec-ced.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Agence de développement économique
du Canada pour les régions du Québec, [2016]

Le 29 août 2016

TABLE DES MATIÈRES

	SECTION 1	4
	Introduction	
1.1	Pouvoirs, mandat et programmes	5
1.2	Méthode de présentation du rapport	5
1.3	Structure financière de Développement Économique Canada (DEC)	6
	SECTION 2	7
	Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	
2.1	Analyse des autorisations	8
2.2	Analyse des dépenses	10
	SECTION 3	12
	Risques et incertitudes	
	SECTION 4	14
	Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes	
	SECTION 5	16
	Annexes	
5.1	État des autorisations (non vérifié)	17
5.2	Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)	18



SECTION 1

Introduction

1. INTRODUCTION

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par Développement économique Canada (DEC) tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités de la Norme comptable 1.3 - Rapport financier trimestriel des ministères et organismes du Conseil du Trésor (CT).

Le présent rapport devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses de 2016-2017, les Budgets supplémentaires des dépenses de même qu'avec les rapports trimestriels antérieurs à l'exercice en cours.

Ce document n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

1.1. Pouvoirs, mandat et programmes

Selon la *Loi constituant l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec*, entrée en vigueur le 5 octobre 2005, DEC a pour mission de promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec en accordant une attention particulière aux régions à faible croissance économique ou à celles qui n'ont pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs.

Des renseignements supplémentaires sur les pouvoirs, le mandat et les programmes de DEC sont disponibles dans le [Rapport sur les plans et priorités](#) et le [Budget principal des dépenses](#).

1.2. Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du ministère accordées par le Parlement et utilisées par le ministère, de manière cohérente avec le budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires des dépenses (lorsqu'applicable) pour l'exercice 2016-2017. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Le ministère utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

1.3. Structure financière de DEC

Deux crédits annuels sont prévus pour la gestion des dépenses de DEC :

- Le crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement, qui comprend les autorisations de DEC liées aux coûts relatifs au personnel et aux dépenses de fonctionnement et d'entretien.
- Le crédit 5 – Subventions et contributions, qui comprend toutes les autorisations liées aux paiements de transfert.

Les coûts au titre des autorisations législatives, pour des paiements versés en vertu d'une loi approuvée précédemment par le Parlement et qui ne font pas partie des projets de loi des crédits annuels, comprennent des postes comme la part de l'employeur pour le régime d'avantages sociaux.



SECTION 2

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section présente différentes informations financières pour l'exercice en cours au 30 juin 2016, telles que les autorisations disponibles pour l'année et les dépenses effectuées durant le premier trimestre, tout en établissant des comparaisons avec le 1^{er} trimestre de l'exercice précédent.

L'explication des variations sous-tend que les écarts de moins de 5 % ont une incidence minimale sur l'interprétation des résultats.

Les sections 2.1, 2.2, ainsi que les tableaux présentés en annexe, contiennent les détails de cette information financière.

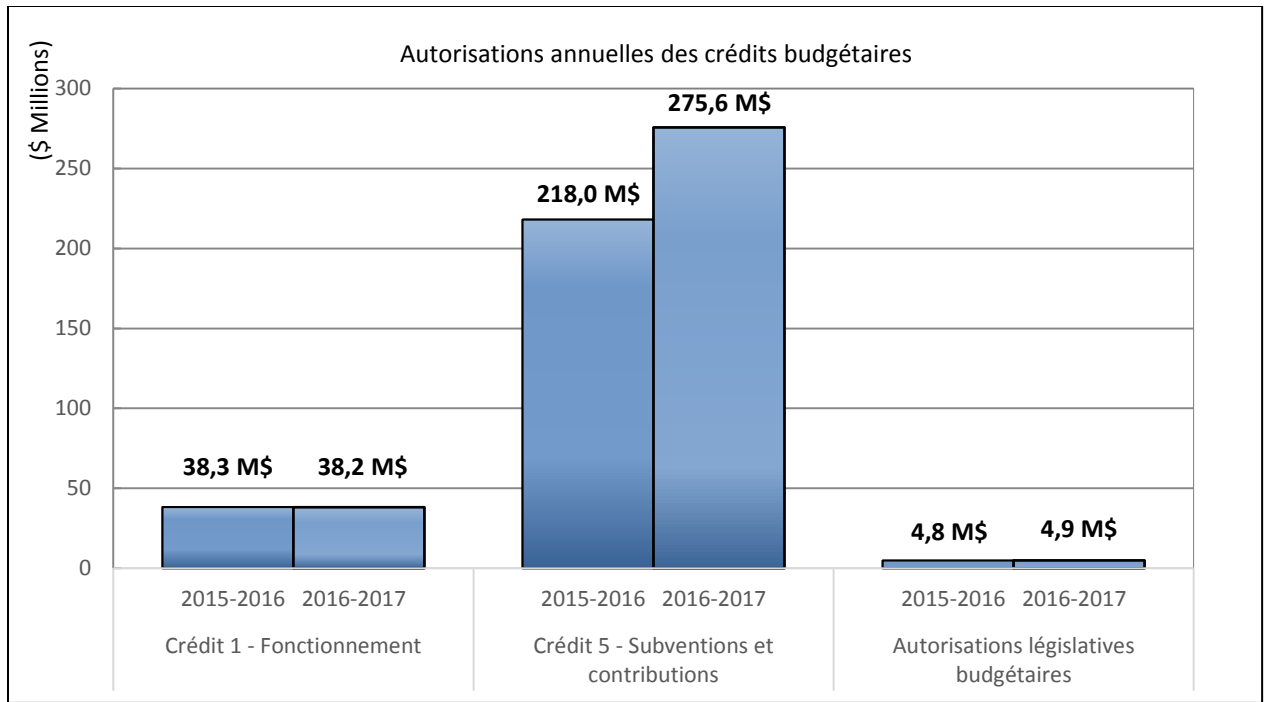
2.1 Analyse des autorisations

À la fin du trimestre en cours, les autorisations annuelles totales de DEC se chiffrent à 318,7 M\$.

Lorsque nous comparons le montant actuel des autorisations de l'exercice 2016-2017 (318,7 M\$) au montant des autorisations de l'exercice 2015-2016 à la même période (261,1 M\$), nous remarquons un écart de financement de 57,6 M\$. Cet écart est composé des variances suivantes :

- Crédit 1 (dépenses nettes de fonctionnement) diminution de 0,1 M\$;
- Crédit 5 (subventions et contributions) augmentation de 57,6 M\$;
- Autorisations législatives budgétaires, augmentation de 0,1 M\$.

Le graphique qui suit illustre les autorisations budgétaires annuelles par crédit en date du 30 juin pour l'exercice en cours, tout en comparant avec l'exercice précédent.



Autorisations liées au crédit 1 (fonctionnement)

Il n’y a pas de variance significative dans ce poste comparé à l’an dernier.

Autorisations liées au crédit 5 (subventions et contributions)

Les autorisations annuelles disponibles liées au crédit 5 au 30 juin 2016 démontrent une augmentation de 57,6 M\$ (26 %), comparativement à l’année dernière.

Essentiellement, cette hausse s’explique par :

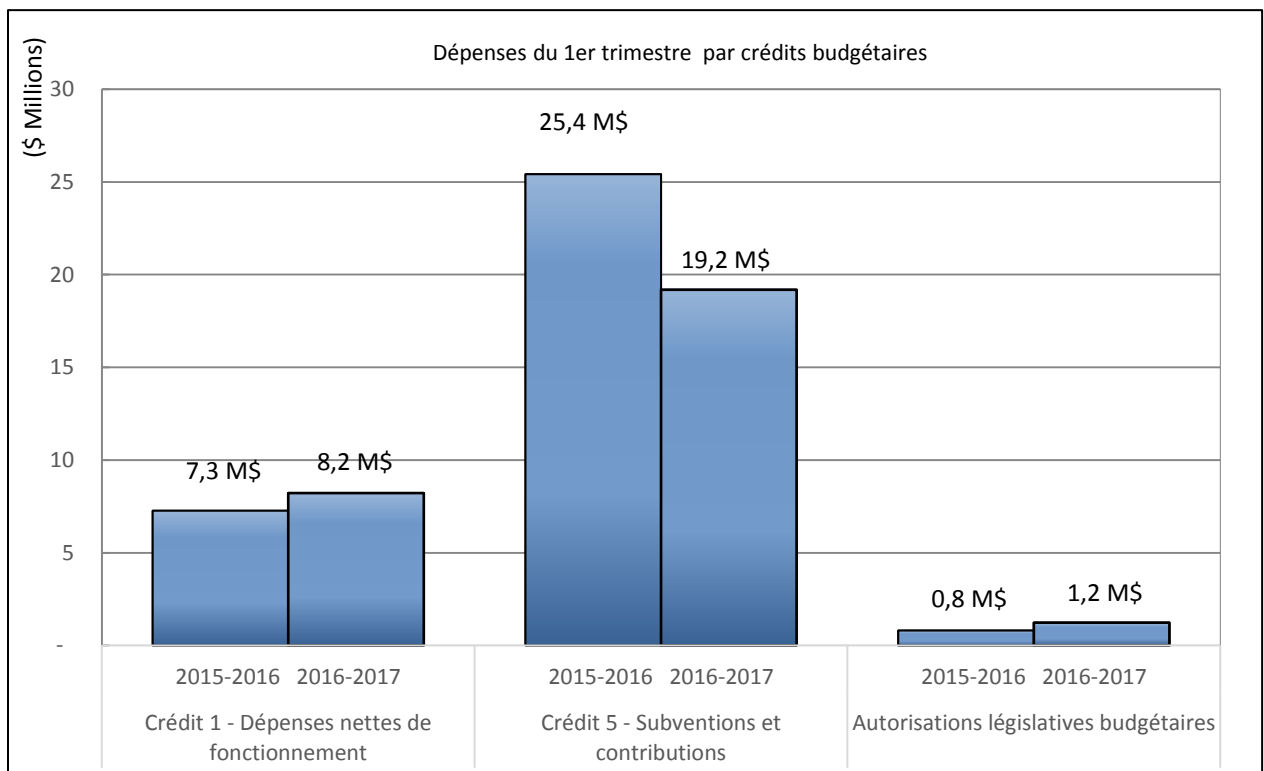
- une nouvelle initiative appelée Programme d’infrastructure communautaire du Canada 150 (PIC150) volet 1 (+15,5 M\$) et volet 2 (+15,6 M\$);
- une augmentation des fonds provenant de l’Initiative Gazoduc Bellechasse (+11,5 M\$);
- une augmentation du montant provenant du réinvestissement des contributions remboursables de nos clients (+7,4 M\$);
- une augmentation du montant provenant de l’initiative de diversification économique des collectivités du Québec titulaires de l’industrie du chrysotile (DECTIC) (+7,3 M\$);
- autres éléments mineurs (+0,3 M\$).

2.2 Analyse des dépenses

Les dépenses totales de DEC enregistrées lors du 1^{er} trimestre 2016-2017 se chiffrent à 28,6 M\$, alors qu'elles étaient de 33,5 M\$ à la même période l'an passé. Il s'agit d'une diminution nette de 4,9 M\$ (17 %) par rapport à l'exercice précédent. Cet écart s'explique principalement par :

- Une augmentation des dépenses du crédit 1 (fonctionnement) et des dépenses législatives ce trimestre de 0,9 M\$;
- Une diminution des dépenses du crédit 5 (subventions et contributions) d'un montant de 6,2 M\$.

Le graphique qui suit illustre les dépenses par crédit en date du 30 juin pour l'exercice en cours, tout en comparant avec l'exercice précédent.



Dépenses liées au crédit 1 (fonctionnement)

Les dépenses nettes de fonctionnement du 1^{er} trimestre 2016-2017 se chiffrent à 8,2 M\$, alors qu'elles étaient de 7,3 M\$ à la même période en 2015-2016. Cette augmentation de 0,9 M\$ (12 %) s'explique principalement par les dépenses en services professionnels et spéciaux qui ont augmenté de 0,6 M\$.

Cette hausse est notamment attribuable aux dépenses en frais juridiques qui ont été imputées au mois de juillet en 2015-2016. Cette année, ces dépenses ont plutôt été comptabilisées au mois de juin (0,6 M\$).

Lors de la consultation du tableau *Dépenses ministérielles budgétaires par article courant* présenté en Annexe, veuillez prendre note que la comptabilisation des dépenses du Centre de services aux entreprises Canada a été modifiée. Dans les années précédentes, ces avances étaient catégorisées dans l'article courant Services professionnels et spéciaux. Dorénavant, ces dépenses seront imputées au compte d'avance, sous l'article « autres subventions et paiements », jusqu'à ce qu'elles soient dûment autorisées et imputées à l'article courant Services professionnels et spéciaux.

(Pour plus de détails sur les dépenses, voir le tableau *Dépenses ministérielles budgétaires par article courant* présenté en Annexe).

Également, les dépenses en personnel ont augmenté de 0,4 M\$. Malgré cette augmentation, les dépenses représentent moins du quart du budget.

Dépenses liées au crédit 5 (subventions et contributions)

Pour ce qui est du crédit 5, lorsque nous comparons ce trimestre avec celui de 2015-2016, nous notons une diminution des dépenses de 6,2 M\$. Cet écart s'explique par un retour à la normale du traitement des réclamations suite à un début d'année 2015-2016 exceptionnel.



SECTION 3

Risques et incertitudes

3. Risques et incertitudes

Dans sa volonté d'atteindre ses résultats, DEC s'assure d'avoir une vue globale de l'évolution des facteurs ayant une influence marquée sur son environnement et son intervention. Il incorpore ces facteurs dans ses processus décisionnels. Ainsi, l'intégration de la gestion des risques à la planification ministérielle permet à DEC de mettre en œuvre les stratégies de gestion du risque appropriées pour atteindre ses résultats. De plus, les risques financiers sont atténués en grande partie par de solides mesures de contrôles internes des rapports financiers. DEC procède à des évaluations périodiques telles que des contrôles sur l'entité, des contrôles informatiques généraux et des contrôles de processus opérationnels.

DEC ayant comme mandat de promouvoir le développement économique, son principal risque, soit le « risque économique et les capacités institutionnelles », est en lien direct avec l'évolution des perspectives de croissance économique au Québec comme au Canada. Par ailleurs, son mandat est aussi influencé par l'offre de financement des autres bailleurs de fonds provenant d'autres paliers gouvernementaux ou du privé ainsi que par le report potentiel de décisions d'investissement des PME. Pour atténuer ce risque, à titre d'exemple, DEC effectue une veille en continu de l'évolution des contextes économiques mondial, national et provincial ainsi que des programmes nationaux et provinciaux.

DEC gère ses ressources selon un cadre bien défini de responsabilités, de politiques et de procédures comprenant un système approprié de budget, de rapport et autres contrôles lui permettant de gérer ses activités à même les limites des ressources disponibles et autorisations parlementaires. Il suit régulièrement le progrès et l'efficacité de leur mise en œuvre par le biais de plusieurs processus de revues budgétaires et des activités ainsi que par l'analyse des dépenses et des prévisions budgétaires par unité organisationnelle, sur une base mensuelle.

Au mois d'avril 2016, un nouveau système de paye pangouvernemental nommé Phénix a été implanté à DEC. Ce nouveau système entraîne des changements dans le processus d'approbation de la paye et dans l'inter connectivité des systèmes déjà existants à DEC. Des contrôles plus rigoureux ont été mis en place afin de suivre l'implantation du système et l'impact de celui-ci sur la paye des employés.



SECTION 4

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Depuis le 27 juin 2016, madame Manon Brassard agit à titre de Sous-ministre / Présidente à DEC.

Suite au dépôt du Budget supplémentaire (A), le Programme d'infrastructure communautaire du Canada (PIC150) a été bonifié de 15,6 M\$. Ce montant est reflété dans les données financières.

Également durant ce trimestre, DEC a procédé à l'implantation d'un nouveau système pangouvernemental de paye Phénix.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Manon Brassard
Présidente

Marc Lemieux, MA, MBA, CPA, CMA
Dirigeant principal des finances

Montréal (Canada)

Le _____



SECTION 5

Annexes

5.1 État des autorisations (non vérifié)

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2016

Autorisations	Exercice financier 2016-2017 (en milliers de dollars)			Exercice financier 2015-2016 (en milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	38 181	8 219	8 219	38 267	7 266	7 266
Crédit 5 – Subventions et Contributions	275 622	19 186	19 186	217 996	25 416	25 416
Autorisations législatives budgétaires totales	4 917	1 229	1 229	4 819	803	803
Autorisations non budgétaires	-	-	-	-	-	-
Autorisations totales	318 720	28 634	28 634	261 082	33 485	33 485

*De l'information supplémentaire est fournie dans le prochain tableau

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

5.2 Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2016

Dépenses	Exercice financier 2016-2017 (En milliers de dollars)			Exercice financier 2015-2016 (En milliers de dollars)		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Personnel	33 508	7 840	7 840	33 506	7 061	7 061
Transports et communications	1 235	201	201	1 341	147	147
Information	482	54	54	575	19	19
Services professionnels et spéciaux	5 952	850	850	5 556	735	735
Location	739	27	27	766	25	25
Services de réparation et d'entretien	47	3	3	96	3	3
Services publics, fournitures et approvisionnement	232	24	24	287	24	24
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	0	0	0	0	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	884	19	19	862	22	22
Paiements de transfert	275 622	19 186	19 186	217 996	25 416	25 416
Autres subventions et paiements	19	430	430	96	33	33
Dépenses budgétaires nettes totales	318 720	28 634	28 634	261 082	33 485	33 485